

Règlement Intérieur **du Conseil Municipal des Jeunes**

Introduction :

Le premier mandat du conseil municipal des jeunes d'Étauliers verra le jour durant le dernier trimestre 2026. Le conseil municipal des jeunes s'inscrira dans un climat pédagogique dont les valeurs seront partagées par les élus.

Le CMJ contribuera au développement personnel de l'enfant, dans une démarche citoyenne, en lui donnant et en apportant des règles, des repères.

Lors de nos temps d'échanges et rassemblements, nous favoriserons le dialogue, l'écoute et le bien vivre ensemble.

Nos convictions éducatives s'appuieront sur deux axes :

- Le bien vivre ensemble et l'épanouissement

- La tolérance et la solidarité

Le CMJ d'Étauliers s'interdira toute prise de position politique, syndicale ou religieuse.

1/ Le Conseil Municipal des Jeunes d' Étauliers

Les objectifs

- Apprendre la citoyenneté ; permettre aux jeunes de participer à la vie démocratique de leur commune

- Donner la parole aux jeunes et leur offrir un lieu d'échange et de partage : apprendre à exprimer ses idées, argumenter, écouter les autres

- Accompagner les jeunes élus dans la réalisation de projets concrets : mettre en place des actions locales et solidaires et participer à l'amélioration de la vie dans la commune

- Favoriser l'engagement : encourager les jeunes à s'impliquer, développer le sens des responsabilités

Les missions des membres du CMJ

- Être les porte-paroles officiels des jeunes étaulois

- Avoir un rôle à jouer pour le présent et l'avenir dans la commune où ils vivent

- Construire dans un cadre officiel et au sein d'une équipe, des projets spécifiques qui répondent le plus possible à leurs aspirations

- Être présents aux manifestations de la Commune (Vœux, commémorations, fêtes)

La composition

Un organe de démocratie participative réservé à 12 jeunes maximum, étaulois fréquentant les classes de CM1 à la Seconde.

La parité sera privilégiée dans la mesure du possible, ainsi que la présence des différents niveaux de classe.

La durée du mandat

Le mandat de conseiller municipal des jeunes sera un mandat bénévole de 2 années scolaires.

La présidence

Le CMJ sera présidé par M. le Maire, en son absence, ce sera l' Adjointe et/ou la Conseillère Déléguée.

Le siège

Le CMJ aura son siège à l'hôtel de ville, 71 rue Principale à Etauliers.

Le CMJ se réunira au sein de la Mairie ou dans une salle annexe.

L'animation des commissions de travail

Les réunions du CMJ seront animées par la Conseillère Déléguée à la Jeunesse.

Un membre du CMJ sera secrétaire de séance.

2/ Fonctionnement du CMJ de la ville d' Etauliers

L'installation

Le Maire installera le CMJ lors de sa première séance.

Cette séance sera ouverte au public.

Les objectifs, le fonctionnement et les missions seront expliqués, ce règlement intérieur devra être lu et adopté.

Le compte rendu des séances sera rédigé systématiquement et sera validé par le Président de séance.

Les réunions de travail

Un calendrier annuel sera établi et distribué dès le début du mandat : il y aura 1 à 2 séances par trimestre, le samedi de 10h à 12h.

Les jeunes apporteront et véhiculeront leurs idées proposées lors de la campagne électorale.

Tous les projets seront traités et analysés pendant ses réunions.

Chaque jeune conseiller participera à l'ensemble des projets.

Les jeunes membres du CMJ devront lors des réunions de travail :

- S'investir dans la mise en place des projets ou solutions proposées,
- Faire preuve d'un esprit « collectif »
- Rechercher des informations utiles à la réalisation des projets
- Tenir compte des propositions de tous

Toutes les propositions feront l'objet d'une fiche récapitulative, expliquant le projet proposé, la nature et toutes autres informations.

Les convocations aux réunions de travail parviendront au minimum 5 jours avant la réunion.

Le responsable légal devra prévenir la Conseillère Déléguée Jeunesse de toute absence de son enfant.

Il sera envisageable de faire participer une personne externe aux réunions afin d'avoir une expertise sur les sujets abordés. L'accord sera donné par la Conseillère Déléguée.

Le fruit des discussions des réunions de travail ou groupes de réflexion, ne sera pas rendu public. Nous attendrons que la démarche soit finalisée et validée par le vote du CMJ.

Les décisions

Les réunions de travail auront pour vocation de proposer des projets, d'échanger des points de vue, de trouver des idées, des solutions à d'éventuelles contraintes...

Parmi les différentes réflexions qui seront proposées, nous distinguerons :

-Des projets à court terme : avec peu de moyens et qui peuvent être menés par les jeunes eux-mêmes, en collaboration avec l'équipe des élus

-Des projets de plus grandes envergures : avec un processus de validation plus long, des moyens plus importants et la collaboration avec un ou plusieurs organismes extérieurs et services municipaux.

Lors des réunions, les jeunes conseillers exposeront leurs projets ou propositions, et les solutions proposées.

Pour chaque décision à prendre (choix des projets à mettre en place, choix du budget alloué...) un vote pourra être effectué à main levée, la majorité absolue validera ou non le projet.

Chaque membre pourra donner procuration par écrit à un autre membre.

Chaque membre disposera d'un seul pouvoir de vote et ne peut recevoir qu'une seule procuration

Le quorum sera composé de la moitié plus un, des jeunes conseillers municipaux présents. Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une deuxième convocation serait adressée aux jeunes et le CMJ pourrait alors délibérer quel que soit le nombre de présents.

Les projets adoptés par le CMJ, pourront être présentés au conseil municipal des adultes, par un membre du CMJ.

Les publications des séances

Les comptes rendus des réunions de travail seront envoyés à l'ensemble des membres du CMJ ainsi qu'à Mr le Maire et ses élus.

Le budget

La ville d' Etauliers dotera le CMJ d'un budget annuel de fonctionnement de 1000€ et d'un budget d'investissement de 1000€.

Ce budget servira aux projets du CMJ, aux éventuelles sorties de groupe etc...

Pour l'investissement, une subvention supplémentaire pourra être allouée (sous réserve des budgets) et votée au conseil municipal avec au préalable une présentation du projet par le CMJ.

La recherche de ressources supplémentaires (fonds de concours, subventions etc...) sera à l'initiative des membres du CMJ.

Modifications de la composition du CMJ

Cas de démission ou d'incapacité d'exercer son mandat :

Le jeune conseiller, après avoir été reçu par le Maire et des élus, présentera sa démission par écrit au CMJ, afin que celui-ci puisse nommer éventuellement au poste vacant un suppléant.

Cas de suspension ou radiation :

Pour absences répétées aux séances plénières ou faute lourde, le jeune conseiller sera reçu accompagné de ses représentants légaux, par le Maire et des élus. Il pourra être décidé de suspendre pour une période le mandat du jeune élu ou de le radier du CMJ.

Adoption du règlement intérieur

Le présent règlement pourra être ajustable et discuté au cours de cette année scolaire. Il devra être signé par tous les représentants légaux après en avoir pris connaissance.

3/ Inscription / Candidature

Chaque jeune souhaitant faire partie du CMJ devra impérativement, **entre le 2 et le 16 octobre 2026**, déposer sa candidature en mairie ou l'envoyer par mail à cmjetauliers@gmail.com

Il faudra pour valider cette candidature :

-lire ce règlement intérieur

-remplir et signer l'autorisation parentale

-créer un support (A4/A3/PDF) avec une présentation de soi (nom, prénom, âge, classe et établissement scolaire,loisirs / passions) , une présentation de ses motivations et surtout au moins 2 idées pour la Commune (projets permettant d' améliorer la vie à Etauliers)

Un mail vous sera envoyé pour accuser réception de la candidature et la candidat sera informé fin octobre de la validation ou non de sa candidature.